

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le mardi 18 août 2015, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. **Éric Caron, conseiller**
Jean-Simon Landry, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme **France Leblanc, conseillère**

Était absent : M. **Steven Parent, conseiller**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.

15-08-186 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à la majorité

QUE les points ci-dessous soient ajoutés à l'ordre du jour de la séance d'ajournement du mardi 18 août 2015 en y laissant le varia ouvert :

15-08-187 ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE - TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le camion de service actuel date de 1990 et que son état et son âge nécessitent un remplacement;

CONSIDÉRANT QUE suite à des invitations pour le véhicule, seulement une proposition conforme a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense était prévue au plan triennal d'immobilisation;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

D'autoriser l'achat d'un camion de service Ram Promaster neuf de Armand Automobile Ltée au montant de 41 965,88 \$, taxes incluses, et d'affecter cette dépense au fonds de roulement à partir de l'année 2016 sur une période de cinq ans.

D'autoriser d'équiper ce véhicule avec des modules de service, gyrophares, système de génératrice, etc, conformément aux soumissions 1426 et 1429 de Gaévan Aménagement Inc pour un montant de 19 621,03\$ taxes incluses, et d'affecter cette dépense au fonds de roulement à partir de l'année 2016 sur une période de cinq ans.

15-08-188 PROJET DE RÈGLEMENT 2015-262 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 660 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 2 660 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LA PROLONGATION DE LA RUE COMEAU

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2013, la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) a adopté le règlement 2013-242 abrogeant le règlement 2011-197 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, de construction de rues et de lotissement et le remplaçant par le règlement concernant les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux;

ATTENDU QUE la Ville a autorisé la signature d'une entente de principe lors de la séance ordinaire du 2 février 2015 avec le promoteur GESPRO BDC) en vertu de l'article 2.3 de la politique, pour notamment la réalisation d'une étude géotechnique et des relevés topographiques concernant le développement résidentiel pour le prolongement de la rue Comeau (résolution 15-02-27);

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 août 2015 (résolution 15-08-182);

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit autoriser un projet de développement résidentiel;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2015-262 décrétant un emprunt et une dépense pour l'exécution de travaux de construction d'infrastructures municipales pour la prolongation de la rue Comeau.

15-08-189 LES ENTREPRISES PEC INC. – PAIEMENT NUMÉRO 5 POUR LA RECONSTRUCTION DU POSTE MARC-LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a octroyé un contrat à la firme Les entreprises PEC inc. pour un montant de 334 953,22 \$, taxes incluses, dans le dossier de la reconstruction du poste Marc-Leblanc (résolution 14-09-196);

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à la majorité

QUE la facture numéro 5 au montant de 32 025,73 \$, taxes incluses, de la firme Les entreprises PEC inc. dans le dossier de la reconstruction du poste Marc-Leblanc soit acquittée.

QUE l'acceptation du résultat final des travaux soit confirmée par la direction des travaux publics avant le paiement.

AUTRES SUJETS :

Il n'y a pas eu d'autres sujets ajoutés à l'ordre du jour.

15-08-190 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE MARDI 8 SEPTEMBRE

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **mardi** 8 septembre, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les membres du conseil.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Une (1) personne a assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre le citoyen présent et le conseil municipal.

15-08-191

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 14, madame France Leblanc propose de lever la séance.

Accepté.